

La Présidente Françoise GATULLE
Professeur agrégé h.cl d'italien

Le 10 juillet 2007

Monsieur le Ministre,

Les professeurs d'italien de l'enseignement secondaire sont très étonnés par la déclaration que vous avez faite sur RMC lors de l'émission de Jean-Jacques Bourdin le 2 juillet dernier à 8h30. Vos propos ne correspondent pas à la réalité de l'enseignement de l'italien dans le secondaire, à la place de l'Italie en Europe, à l'importance de la langue italienne pour les exportations de notre pays ni à son utilisation effective lors des échanges commerciaux en Europe.

Jean-Jacques Bourdin a cité les observations de Pierre Méhaignerie qui aborde le sujet des dépenses par élève au collège et au lycée en mettant en avant la multiplicité des options et le nombre d'heures d'enseignement dans l'année.

Vous avez alors parlé de la nécessité de « rationaliser », de « regrouper » les options, « surtout en matière de langues ». L'exemple que vous avez immédiatement cité a été « ... l'italien ... ou je ne sais quoi, des langues rares... ».

Or nous avons pu observer au cours de ces dernières années que les regroupements, loin de permettre le développement d'un enseignement, aboutissent dans la plupart des cas à son affaiblissement, voire à sa disparition.

Pour la F.N.A.I., comme pour d'autres associations, une réelle diversification de l'enseignement des langues vivantes, vecteurs d'identités et de cultures, est indispensable dans l'école d'aujourd'hui et de demain : ouverture d'esprit, sensibilité, éducation à la citoyenneté, au respect mutuel, enjeux économiques, culturels, voire politiques.

Cela a été maintes fois rappelé par nos parlementaires et par vos propres services.

Actuellement la relance de l'apprentissage de l'allemand porte ses fruits, ainsi que le souligne le site de la D.G.E.S.C.O. Ce même site signale « qu'il est proposé de promouvoir l'enseignement du chinois dans les réseaux d'éducation prioritaire et d'en faire un outil de promotion sociale et de désenclavement ». Nous nous en réjouissons.

Mais est-il besoin de rappeler l'incomparable richesse culturelle et historique de l'Italie, son apport unique à la culture européenne ? La connaissance de la langue italienne est un précieux sésame pour en appréhender toutes les facettes. Dans le passé, les échanges culturels et économiques entre la France et l'Italie ont enrichi mutuellement nos deux pays, à tous les niveaux. Ils ont largement contribué à l'affirmation d'une culture plus large, européenne.

L'Italie est aujourd'hui un pays dynamique, en pointe dans de nombreux secteurs, et elle est notre deuxième partenaire économique.

L'enseignement de l'italien se développe en France comme dans le reste du monde depuis une vingtaine d'années et la demande est croissante. Les chiffres fournis par la D.E.P. montrent que le nombre d'élèves est passé de 179 426 en 1994 à 236 927 en 2005 (239 137 élèves en 2006-2007 d'après nos chiffres). Cela ne doit pas occulter le fait que « si l'on fait le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à 97% des élèves, l'espagnol à 40%, l'allemand à 15%, l'italien venant ensuite loin derrière (4%) ».

(Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche, août 2006)

Pour les raisons que nous avons invoquées, l'italien doit avoir toute sa place parmi les langues enseignées dans notre système éducatif. Or le principal obstacle à son développement, dans certains cas à son renforcement, est, de l'aveu même de nos interlocuteurs académiques, le nombre très insuffisant de professeurs titulaires. Il ne permet pas de répondre à la demande des familles et le recours fréquent aux vacataires ou contractuels fragilise les sections. À cela il faut ajouter que le départ à la retraite d'un collègue titulaire en italien s'accompagne parfois de la fermeture du poste, même lorsque les effectifs sont importants.

Au moment où un accord franco-italien doit être signé (ce dont nous nous réjouissons), où l'italien est considéré comme l'une des quatre langues à large diffusion dans notre système éducatif, nous regrettons vivement que la « rationalisation » dont il a été question lors de cette interview sur RMC ait été immédiatement associée à l'enseignement de l'italien.

Il nous semble au contraire qu'au regard des statistiques citées plus haut, une réelle diversification des langues enseignées en France doit passer par une attention particulière pour l'italien, comme c'est le cas pour l'allemand et le chinois.

En vous remerciant pour l'attention portée à ce courrier nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de toute notre considération.

Françoise GATULLE
Présidente de la F.N.A.I.

Bernard FORAY
Président de l'A.D.L.I.
Association pour la Diffusion de la Langue Italienne

Monsieur Xavier DARCOS
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 - PARIS

La FNAI fédère 23 associations académiques, parfois régionales, de professeurs d'italien et de DNL italien de l'enseignement secondaire, depuis 28 ans. Elle adhère à l'APLV en tant que personne morale et elle est représentée à son comité national.

468, rue de l'Égalité 59553 – CUINCY Tél : 03 27 88 91 16 Fax : 03 27 87 07 59
f.gatulle@infonie.fr